



RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'accès au grade
d'attaché principal d'administration de l'État**

Session 2018

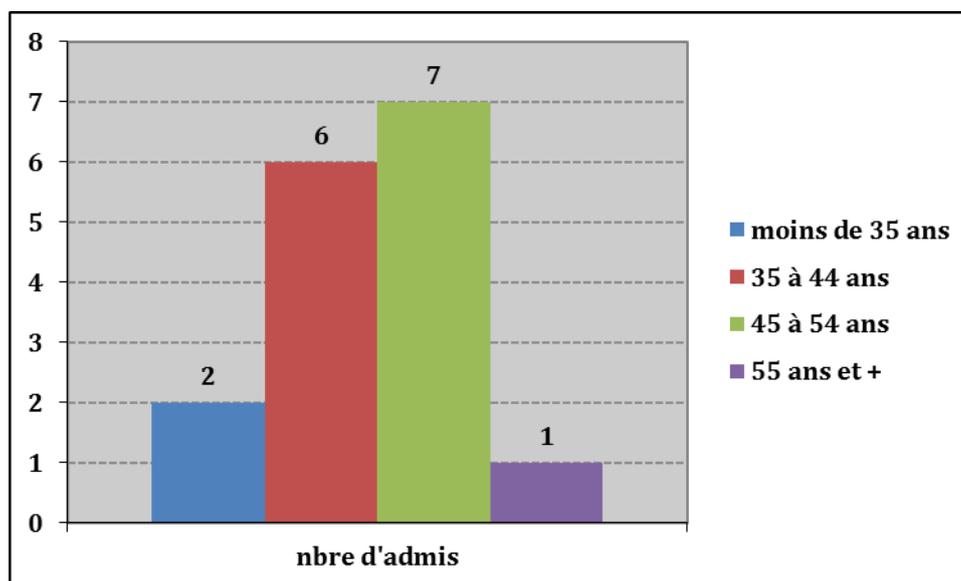


1. Éléments statistiques sur la session 2018

Sur 347 attachés promouvables, 90 candidats se sont valablement inscrits (soit 26 % des promouvables) et 78 se sont présentés à l'épreuve du principalat (soit 22 % des promouvables). Le jury ne peut que déplorer ces douze désistements qui ont conduit à le mobiliser au total plus d'une journée en vain.

Sur les seize lauréats, sept sont des femmes (44 % des admis) et neuf sont des hommes (56 % des admis), âgés de 32 à 56 ans pour un âge moyen de 35 ans.

Tableau 1 : Répartition des lauréats par âge



Parmi les directions les plus représentées chez les lauréats, cinq sont issus de la direction du réseau et des territoires (DRT), trois de la direction des retraites et de la solidarité (DRS) et deux de la direction des clientèles bancaires (DCB).

Tableau 2 : Répartition des lauréats par direction

Directions	Présents	Admis	% des admis
DRT	24	5	31 %
DFIN	1	1	6 %
DFE	6	1	6 %
DRH	6	1	6 %
DIDL	4	2	13 %
DRS	17	3	19 %
DCB	8	2	13 %
I0000	2	1	6 %
Total	78	16	100 %

Les notes des candidats s'étagent entre 9 et 17 sur 20, la note moyenne s'établissant à 14,5 sur 20. La moitié des candidats a obtenu une note comprise entre 14 et 17 sur 20.

Les candidats admis sont ceux qui ont reçu une note supérieure ou égale à 15.



Le jury attire l'attention des candidats sur le caractère relatif de la notation qui n'est qu'un moyen de classer les candidats les uns par rapport aux autres. Aussi, pour les candidats ayant passé l'examen plusieurs fois, la comparaison entre les notes obtenues aux différentes sessions doit-elle être interprétée avec prudence.

2. Recommandations à l'attention des candidats

Pour mémoire, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes [qui] consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.*

L'entretien avec le jury vise à :

- ◆ *reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;*
- ◆ *apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.*

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. »

2.1. Sur le contenu des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Bien que le dossier ne soit pas noté, il importe de le préparer avec soin car il constitue de fait le premier contact du jury avec le candidat. Il permet en outre aux membres du jury de préparer l'entretien. De façon générale, les dossiers ont révélé de nombreuses fautes d'orthographe et mériteraient pour certains d'être moins détaillés.

Quelques conseils concernant la rédaction et la constitution des dossiers peuvent être utilement formulés à l'attention des prochains candidats à l'examen :

- ◆ suivre les consignes indiquées dans le dossier concernant le nombre de pages maximum et l'ordre de présentation des expériences professionnelles, des efforts de synthèses doivent être menés pour cet exercice ;
- ◆ soigner la présentation avec le souci de rendre le dossier clair et agréable à lire (proscrire les capitales d'imprimerie, faire ressortir la structure des fiches et les informations importantes) ;



- ◆ veiller à préciser succinctement les missions des services dans lesquels les candidats ont travaillé et à développer les sigles utilisés, certains lecteurs du dossier n'étant pas familiers avec l'univers professionnel immédiat des candidats ;
- ◆ éviter de rédiger des fiches de postes impersonnelles, reprenant les référentiels de compétence en usage, et, à l'inverse, ne pas hésiter à préciser les missions, le contexte, les enjeux, les principales réalisations pour chaque expérience professionnelle ;
- ◆ inclure une photographie récente permettant de reconnaître facilement le candidat.

Il est inutile que les candidats détaillent précisément toutes leurs fonctions. De même, le choix du projet ou de l'action présenté dans le dossier doit être mûrement réfléchi. Il n'est pas nécessaire que ce soit un projet au sens strict du terme. Cela peut être une action conduite par le candidat, qui l'aura particulièrement marqué parce que mobilisant ou lui permettant d'acquérir des compétences spécifiques.

Dans la mesure où le dossier sert de base à l'échange avec le jury, il est important que les candidats n'y fassent figurer que des thèmes, projets et actions dont ils maîtrisent parfaitement le fond et l'environnement.

Le jury rappelle ici que, dans une démarche de respect de l'environnement, les dossiers des candidats lui ont été remis par voie électronique, sur des tablettes ou ordinateurs utilisés pendant les entretiens.

2.2. Sur l'exposé initial sur les différentes étapes du parcours professionnel

Les candidats à la session 2018 de l'examen professionnel ont, dans l'ensemble, veillé à respecter strictement la durée maximale de dix minutes, ce qui traduit un effort de préparation à souligner. Au travers de l'exposé, le jury a apprécié la qualité de l'expression des candidats, leur aptitude à construire un plan cohérent et à le suivre, leur capacité à remettre en perspective leurs expériences et la clarté de leurs motivations.

Le stress, inhérent à ce type d'épreuve, a gêné de nombreux candidats malgré l'accueil bienveillant du jury. D'une manière générale, les candidats doivent veiller à s'exprimer de manière claire avec un niveau sonore suffisant et à ne pas donner l'impression de réciter leur exposé, bien qu'ils l'aient nécessairement appris.

Les candidats qui ont exercé des fonctions très techniques, doivent prendre garde à rendre leur exposé intelligible aux non-spécialistes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exposé, le candidat cherche légitimement à mettre en valeur son parcours et les compétences qu'il a su développer. Le jury engage les candidats à faire preuve de « finesse » dans cet exercice, à éviter de consacrer une part trop importante de l'exposé à vanter leurs qualités et mérites, ce qui pourrait apparaître comme de l'autosatisfaction. Il est plus opportun de mettre l'accent sur les missions et les compétences développées et de mettre en évidence son implication et ses réalisations personnelles (voire ses échecs et la manière dont le candidat en a tiré des enseignements), plutôt que de procéder à une description des postes occupés ou de l'activité du service.



Certains candidats ont eu du mal à exposer clairement leurs motivations, à les resituer dans leur parcours professionnel accompli et à présenter de manière explicite comment, à partir d'une réussite au principalat, ils appréhendent leur futur développement de carrière.

La capacité du candidat à envisager son parcours professionnel dans le cadre plus général d'une évolution de la structure qui l'emploie ou même du contexte économique général sera toujours interprétée comme un signe d'ouverture d'esprit et de maturité professionnelle.

Le jury souligne qu'il est important que les candidats soient, d'une part, en posture de dialogue avec le jury et, d'autre part, se projettent dans le grade d'attaché principal auquel ils prétendent.

Enfin, le jury rappelle ici qu'il est exclu de se munir de notes pour l'épreuve.

2.3. Sur l'approfondissement du parcours professionnel

Le jury revient sur l'exposé du candidat et lui demande des précisions ou des approfondissements.

Il questionne le candidat sur son parcours professionnel et sur l'expérience acquise tout au long de ce parcours. Si le jury cherche à apprécier la solidité des connaissances du candidat dans le métier qu'il exerce, il évalue positivement les candidats qui en répondant aux questions ont été capables non seulement d'exposer leurs connaissances, mais aussi de faire preuve d'une capacité d'analyse et de recul. À ce titre, il est important que le candidat ne cherche pas à tout dire dans son exposé mais, au contraire, suscite l'intérêt du jury.

Lors de cette phase d'approfondissement, le dossier RAEP constitué par le candidat revêt une importance toute particulière. Pour tous les candidats, son étude préalable a permis aux membres du jury d'identifier des questions à poser au cours de l'entretien, qu'elles portent sur une explication de choix de parcours professionnel et d'activités ou sur des connaissances qui doivent être acquises au vu des fonctions décrites. Les candidats ont globalement une bonne connaissance du métier qu'il exerce mais ne savent pas toujours faire preuve de capacités d'analyse et de mise en perspective dans l'environnement du Groupe CDC.

2.4. Sur l'examen de la capacité à exercer des fonctions à responsabilités plus élevées

Il est à noter que des candidats semblent avoir des difficultés à s'élever au-dessus du niveau technique des dossiers qu'ils gèrent au quotidien pour en percevoir la problématique d'ensemble. Ce point se confirme avec les mises en situation. Les candidats ont au contraire eu peu de difficultés à prendre position quand le jury sollicite une opinion personnelle.

Les membres du jury cherchent à savoir si le candidat serait capable d'exercer des responsabilités accrues (les candidats qui se présentent exercent souvent déjà d'importantes responsabilités de gestion, d'encadrement ou des missions d'expertise).

Si le jury propose des mises en situation, le candidat doit convaincre sur sa capacité d'analyse et d'adaptation, notamment sur des sujets de management. Le jury appréciera alors sa capacité à réfléchir et à se positionner dans l'instant. Dans le contenu, le jury doit pouvoir déceler

- ◆ une capacité à prendre de la hauteur par rapport aux fonctions exercées et à les remettre en perspectives dans un contexte plus vaste que le seul horizon opérationnel ;
- ◆ des qualités de jugement, de discernement et de lucidité par rapports aux enjeux.



2.5. Sur l'élargissement de l'entretien

Le jury pose des questions relatives à l'organisation du Groupe CDC, son actualité et ses orientations stratégiques. L'objectif de cet échange est d'apprécier la connaissance qu'a le candidat de l'institution, sa capacité à comprendre la manière dont elle s'insère dans, et interagit avec, l'environnement administratif, politique et économique du pays. Les questions peuvent être de nature fermées (résultat, rôle de la commission de surveillance...) pour lesquelles une réponse précise est attendue ou plus ouvertes pour lesquelles la capacité de réflexion et de problématisation sera aussi jugée.

Les membres du jury posent également des questions « d'ouverture », destinées à évaluer l'intérêt que le candidat porte à son environnement professionnel au sens large. Il s'agit de questions portant sur les connaissances administratives, économiques et financières du candidat, en lien avec l'activité du Groupe CDC.

Le questionnement permet d'apprécier :

- ◆ les capacités de réaction, la curiosité et l'ouverture professionnelle du candidat ;
- ◆ l'aptitude à argumenter professionnellement des prises de position.

À cet égard, il convient d'insister sur plusieurs points :

- ◆ ces questions ne sont pas éliminatoires en elles-mêmes, néanmoins, l'absence systématique de réponse construite sur des sujets d'actualité ayant un impact direct ou indirect sur l'activité de la CDC sera jugée négativement et pourra être au final différenciante ;
- ◆ en revanche, si cette question porte sur un domaine que le candidat est censé maîtriser, en raison de son champ d'activité ou des fonctions antérieurement occupées, le jury en tiendra compte ;
- ◆ de manière générale, le jury ne cherche pas à mettre les candidats en difficulté en les entraînant délibérément sur des terrains qu'ils ne connaissent pas bien. En revanche, il attendra un minimum d'ouverture au-delà de son environnement professionnel ainsi que des connaissances sur les sujets spontanément évoqués par les candidats dans son dossier, son exposé ou ses réponses aux questions. En effet, dans la plupart des cas, le jury « rebondit » sur des éléments mentionnés lors de la présentation. Mieux vaut s'abstenir d'évoquer des sujets ou des expériences sur lesquels on ne se sent pas en mesure d'échanger avec le jury.

Lorsque le jury pose des questions délibérément polémiques, son objectif est d'appréhender la réactivité du candidat, sa capacité à prendre du recul et à cerner les enjeux induits par la question et surtout son aptitude à répondre de manière claire, objective et argumentée à la question.

Les candidats à la session 2018 de l'examen professionnel ont néanmoins démontré que leur connaissance du groupe Caisse des Dépôts (Établissement public et ses principales filiales), leur capacité à comprendre la manière dont le Groupe CDC s'insère dans, et interagit avec, l'environnement politique et économique du pays est limité ce qui a rendu difficile la poursuite du questionnement des membres du jury sur des questions « d'ouverture » portant sur les connaissances administratives, économiques et financières.

Pour combler le manque de connaissances, certains candidats ont utilisé la technique des réponses longues et peu précises voire erronées afin de monopoliser la parole pour « occuper le terrain ».



* * *

Le jury souhaite en outre remercier l'ensemble des agents de la CDC ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement des épreuves de sélection.

Le Président du jury